

BOMBARDIER INC.

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES 2020

AVIS AUX ACTIONNAIRES SELON LES PROCÉDURES DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

Date : Le jeudi 18 juin 2020
Heure : 10 h 30 (heure de Montréal)
Lieu : Espace Mansfield
1230 rue Mansfield
Montréal, Québec, Canada H3B 2Y3

Nous utiliserons encore une fois cette année les procédures de notification et d'accès pour transmettre à nos actionnaires inscrits et non inscrits la circulaire de sollicitation de procurations de la direction (« circulaire ») et les documents connexes, comme le permettent les autorités en valeurs mobilières du Canada. Ainsi, au lieu de recevoir par la poste la circulaire ainsi que les états financiers annuels et le rapport de gestion connexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (« rapport financier ») et, collectivement avec la circulaire, « documents relatifs à l'assemblée », vous y avez accès en ligne. Cet avis vous explique comment consulter les documents relatifs à l'assemblée en ligne et en demander un exemplaire imprimé. Le rapport financier a été envoyé par la poste aux actionnaires qui ont demandé de le recevoir. Les procédures de notification et d'accès ont l'avantage d'être écologiques et économiques, puisqu'elles permettent de réduire la consommation de papier ainsi que les frais d'impression et d'envoi postal.

Pour voter, vous devez utiliser le formulaire de procuration ou d'instructions de vote qui accompagne le présent avis (voir « Exercice des droits de vote » ci-dessous).

ACCÈS AUX DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE EN LIGNE

Vous pouvez consulter la circulaire en ligne à l'adresse www.SEDAR.com ou sur notre site Web à l'adresse <https://ir.bombardier.com/Bombardier-Proxy-2020-fr.pdf>

Vous pouvez consulter le rapport financier en ligne à l'adresse www.SEDAR.com ou sur notre site Web à l'adresse <https://ir.bombardier.com/Bombardier-Financial-Report-2019-fr.pdf>

*****VEUILLEZ CONSULTER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE ET LES AUTRES DOCUMENTS CONNEXES AVANT DE VOTER*****

QUESTIONS EXAMINÉES OU SOUMISES AU VOTE À L'ASSEMBLÉE

États financiers – Recevoir les états financiers consolidés de Bombardier Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des auditeurs s'y rapportant

Voir la section 2 – Questions à l'ordre du jour de l'assemblée – Réception des états financiers

Élection des administrateurs – Élire les administrateurs de Bombardier Inc.

Voir la section 2 – Questions à l'ordre du jour de l'assemblée – Élection des administrateurs de Bombardier

Nomination des auditeurs – Nommer les auditeurs de Bombardier Inc. et autoriser les administrateurs de Bombardier Inc. à déterminer leur rémunération

Voir la section 2 – Questions à l'ordre du jour de l'assemblée – Nomination des auditeurs indépendants de Bombardier et information concernant le comité d'audit

Vote consultatif sur la rémunération – Examiner et, s'il est jugé à propos, adopter une résolution consultative non contraignante sur l'approche de Bombardier Inc. en matière de rémunération des membres de la haute direction

Voir la section 2 – Questions à l'ordre du jour de l'assemblée – Vote consultatif non contraignant sur l'approche de Bombardier en matière de rémunération des membres de la haute direction

Propositions d'actionnaire – Examiner et, s'il est jugé à propos, approuver la proposition d'actionnaire énoncée au Supplément B de la circulaire

Voir la section 6 – Autres renseignements – Propositions d'actionnaire

Modifications du règlement un de Bombardier Inc. – Examiner et, s'il est jugé à propos, adopter une résolution ordinaire (dont le texte intégral est reproduit dans la circulaire) approuvant, ratifiant et confirmant certaines modifications du règlement un de Bombardier Inc., lesquelles sont reproduites au Supplément C de la circulaire

Voir la section 2 – Questions à l'ordre du jour de l'assemblée – Modifications du règlement un de Bombardier

L'assemblée pourra également examiner toute autre question qui pourrait lui être dûment soumise.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Veillez prendre note que vous ne pouvez pas voter en retournant le présent avis.

Cette année, vous pouvez participer et voter à l'assemblée de deux façons. Vous pouvez voter en assistant à l'assemblée en personne en suivant les instructions fournies à la rubrique « Comment puis-je voter? » de la circulaire ou vous pouvez assister à l'assemblée en vous joignant à la webdiffusion en direct à l'adresse <https://web.lumiagn.com/122776078> lors de laquelle vous pourrez écouter l'assemblée, poser des questions et voter, en temps réel, à la condition d'être connecté à Internet et de respecter toutes les exigences énoncées à la rubrique « Comment puis-je voter? » de la circulaire.

À la lumière des préoccupations actuelles en matière de santé publique liées à la propagation de la COVID-19 et afin d'atténuer les risques potentiels pour la santé et la sécurité des actionnaires, des employés, de la collectivité et d'autres parties prenantes, nous mettons à la disposition des actionnaires des moyens leur permettant de participer à une assemblée hybride dans le cadre de laquelle les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'assemblée et y participer au moyen d'une webdiffusion en direct. Les obligations prévues par la loi en ce qui a trait à l'assemblée seront respectées, mais l'habituelle séance d'accueil n'aura pas lieu et il n'y aura pas de présentation aux investisseurs. Les invités ne seront pas autorisés à assister à l'assemblée en personne. Les actionnaires sont fortement encouragés à ne pas assister à l'assemblée en personne et à exercer à l'avance comme il est décrit ci-dessous les droits de vote se rattachant à leurs actions ou à voter virtuellement à l'assemblée en ligne. Nous invitons tous les actionnaires et les autres personnes souhaitant assister à l'assemblée à le faire en se joignant à la webdiffusion en direct à l'adresse suivante : <https://web.lumiagm.com/122776078>.

Nous nous réservons le droit de restreindre la participation en personne en fonction de l'information sur la santé et la sécurité dont nous disposerons au moment de la tenue de l'assemblée et de prendre les dispositions que nous jugerons prudentes ou nécessaires dans les circonstances. La capacité des actionnaires d'assister en personne à l'assemblée est également assujettie à tout décret gouvernemental applicable au moment de l'assemblée, comme les restrictions relatives aux rassemblements et les règles de distanciation physique, lesquelles pourraient empêcher ou restreindre la participation des actionnaires en personne. Si nous devons être contraints de modifier nos plans concernant l'assemblée, y compris en devant potentiellement adopter un format virtuel uniquement plutôt qu'hybride, nous communiquerons rapidement par voie de communiqué de presse tous les détails connexes.

Si vous n'assistez pas à l'assemblée en personne ou si vous assistez à l'assemblée virtuellement en vous joignant à la webdiffusion, vous pouvez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions de l'une des façons suivantes :

			
Par Internet	Par téléphone	Par télécopieur	Par la poste

en suivant les instructions figurant sur votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote sur la façon de voter selon ces méthodes.

Actionnaires inscrits :

Vous devez avoir fait parvenir votre formulaire de procuration à Services aux investisseurs Computershare Inc. (« Computershare »), notre agent des transferts, ou avoir voté par Internet ou par téléphone, au plus tard à 16 h (heure de Montréal) le mardi 16 juin 2020.

Actionnaires non inscrits :

Votre intermédiaire est tenu de solliciter vos instructions de vote avant l'assemblée. Vous avez reçu, dans un envoi provenant de ce dernier, un ensemble d'information relativement à l'assemblée, dont un formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Chaque intermédiaire a ses propres instructions relatives à la signature et au retour de ces documents. Vous devez suivre ces instructions à la lettre afin que les droits de vote se rattachant à vos actions puissent être exercés. Si vous votez par Internet ou par téléphone, vous devez le faire au plus tard à 16 h (heure de Montréal) le mardi 16 juin 2020.

Actionnaires (employés) participant au régime d'intéressement en actions à l'intention des employés régi par le droit anglais (« RIA »)

Si vous êtes un employé participant au RIA et que vous détenez des actions dans le cadre de celui-ci, Computershare EES Trustees Limited, administrateur du RIA au Royaume-Uni, sollicitera vos instructions de vote avant l'assemblée. Computershare EES Trustees Limited a ses propres instructions quant à la façon dont vous devez transmettre vos instructions de vote. Vous devez les suivre à la lettre afin que les droits de vote se rattachant à vos actions puissent être exercés. Si vous avez des questions au sujet de ce qui précède, veuillez communiquer avec l'infogline de Computershare en composant le 0370 707 1484.

Vote virtuel à l'assemblée en ligne

Pour voter virtuellement à l'assemblée en ligne, tous les actionnaires devront avoir un code de contrôle. Si vous êtes un actionnaire inscrit, votre code de contrôle à 15 chiffres figure sur le formulaire de procuration qui accompagne le présent avis. Si vous êtes un actionnaire non inscrit ou un employé participant au RIA, vous pouvez obtenir votre code de contrôle à quatre caractères alphabétiques en suivant les directives figurant aux rubriques de « Comment puis-je voter? » et « Nomination d'un fondé de pouvoir » de la circulaire. Sans code de contrôle, vous ne pourrez pas voter virtuellement à l'assemblée et ne pourrez y assister qu'à titre d'invité. Si vous avez des questions sur la marche à suivre pour voter virtuellement à l'assemblée en ligne, veuillez communiquer avec Computershare à l'un des numéros indiqués ci-dessous.

OBTENTION D'UN EXEMPLAIRE IMPRIMÉ DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

En tout temps avant l'assemblée, ou pendant une période de un an à partir de la date de dépôt de la circulaire sur SEDAR, vous pouvez demander qu'un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée vous soit transmis sans frais. Pour ce faire, veuillez composer l'un des numéros de téléphone indiqués ci-après :

1 866 964 0492 (Canada et États-Unis) ou

+1 514 982 8714 (autres pays)

Si vous souhaitez recevoir un exemplaire imprimé et que vous en faites la demande avant l'assemblée, votre exemplaire vous sera envoyé dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Pour vous assurer de recevoir votre exemplaire imprimé avant la date limite pour le vote et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit être reçue au plus tard à 16 h (heure de Montréal) le 4 juin 2020 (cette date butoir tient compte du délai de trois jours ouvrables pour le traitement des demandes et du délai usuel d'envoi postal). **Veillez prendre note que si vous demandez un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée, vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Par conséquent, veuillez conserver le formulaire original qui vous a été envoyé pour voter.**

Si vous souhaitez recevoir un exemplaire imprimé et que vous en faites la demande à compter de la date de l'assemblée, votre exemplaire imprimé vous sera envoyé dans les 10 jours civils qui suivent la réception de votre demande.

COORDONNÉES À RETENIR SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

Si vous avez des questions concernant le présent avis, les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, veuillez communiquer avec Computershare en composant le 1 800 564 6253 (au Canada et aux États-Unis) ou le +1 514 982 7555 (autres pays).